

CONSEIL MUNICIPAL

03 septembre 2021

Le 03 septembre 2021, 20 heures 00, le conseil municipal de la commune d'Embreville s'est réuni à la salle polyvalente Georges Brassens en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de M. CAVÉ Daniel, Maire, et sur sa convocation.

Présents : MM.et Mmes CAVÉ Daniel, SUEUR Marianne, MONCHAUX Pierre, DUHAMEL Jean-Michel, DOUAY Gabriel, VANAERDEWEGH Martine, BRUTELLE Isabelle, QUENEUILLE Olivier, FERRU Olivier, SENECHAL Jacky, DESENCLOS Nicolas, MONCHAUX Rodolphe.

Absents excusés : DECHEPY Isabelle (procuration à DESENCLOS Nicolas), GET Stéphanie. DEGARDIN Matthieu.

Secrétaire de séance : Mme SUEUR Marianne.

Le compte-rendu de la séance précédente est signé sans observation.

BAR TABAC EPICERIE : DESIGNATION DES GERANTS

Monsieur le Maire fait part du désistement des candidats reçus lors de la dernière réunion de conseil municipal. Ils ont sollicité un prêt de 150 000 € qui leur a été refusé. Monsieur le Maire a fait un appel à candidature dans différents journaux (Le courrier Picard, la Voix du Nord et Paris Normandie), notamment pour bénéficier d'une subvention de la Région, et a reçu 6 couples et 2 personnes seules. Il présente les différentes personnes et il en ressort une candidature, celle d'un couple d'Allery. La femme a déjà tenu un commerce avec sa mère pendant 7/8 ans, son mari travaille à Super U à Blangy sur Bresle.

STATIONNEMENT RUE DES HUGUENOTS ET DE L'ABBAYE

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le conseil municipal prend connaissance du projet d'arrêté concernant l'entretien des trottoirs par chaque riverain devant sa porte et décide que celui-ci sera transmis à la préfecture pour validation et application au plus vite.

Le conseil municipal a longuement débattu de l'opportunité d'un arrêté du maire portant obligation sur l'entretien des trottoirs par les riverains. Le maire aurait souhaité l'aval du Conseil pour prendre cet arrêté, Aucune obligation légale n'impose aux riverains de nettoyer et entretenir les parterres situés devant leur domicile, ces terrains étant en effet situés sur le domaine public, les administrés payent déjà des impôts censés couvrir ces entretiens. Le maire demande aux riverains de veiller à l'entretien de la voie publique située devant leur domicile.

Appel au sens civique

Devant les inquiétudes exprimées par les uns et les autres, l'idée de l'arrêté a été finalement été abandonnée par le Conseil et il a plutôt été décidé de rappeler aux habitants leur bon sens civique en leur demandant, au sein du bulletin municipal, et sans aucune obligation, de bien vouloir s'occuper de leurs trottoirs, dans la mesure de leurs moyens.

POUBELLES

Le Maire indique que la CCVS en charge de la compétence des OM, les sacs déposés au pied des containers ne seront plus ramassés.

LOYER INSTITUTRICE

Nouvelle institutrice qui vient d'Amiens va loger le lundi soir et le jeudi soir à l'étage de la mairie. Elle y dispose d'une chambre et d'une salle de bains. 100€ par mois.

PRET TABLES ET CHAISES

Le Conseil Municipal a fixé les conditions tarifaires de location du mobilier de la salle polyvalente et de la mairie, lorsque ce mobilier est utilisé en dehors d'une location de la salle et hors de la parcelle sur laquelle elle est située :

- Pour un habitant: 5 euros pour une table, et les 6 chaise.
- Pour tout autre demandeur : exclu.

Le Paiement se fait à la coopérative scolaire et au plus tard au moment de la remise du matériel.

Le transport (aller comme retour), est assuré par le loueur.

La commune dispose de 13 tables de 6 personnes

DECISION MODIFICATIVE

Suite à un contrôle automatisé hélios, il ressort une anomalie concernant la reprise du 001 au budget primitif. Sur le compte de gestion 2020, le solde d'exécution en investissement est de -15 670,04 €. Il a été repris au budget primitif au compte 001 en dépense d'investissement la somme de - 18 339,18 € soit une différence de 2 669,14 €.

Cette somme de 2 669,14 € correspond à l'intégration du résultat du lotissement suite à dissolution par délibération en date du 18/01/2019.

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

- dépense investissement compte 001 pour - 2 669,14 €
- recette investissement compte 021 pour - 2 669,14 €
- dépense de fonctionnement compte 023 pour - 2 669,14 €
- dépense de fonctionnement compte 7488 pour + 2 669,14 €

AMSOM – FRICHE SAPI

L'OPAC d'Amiens, en tant que bailleur social, a pour vocation de proposer une offre de logements qui réponde à la diversité de ses occupants : les familles, les personnes seules, les actifs et les retraités, les jeunes et les personnes âgées.

Si la plupart des personnes âgées souhaitent vivre le plus longtemps possible chez elles, l'avancée en âge pose la question de l'autonomie, de l'adaptation du logement, de ses équipements, de son accessibilité en général ainsi que des services qui peuvent être proposés afin d'y répondre positivement et durablement. L'OPAC d'Amiens dispose d'un parc immobilier adapté au profil senior issu des réhabilitations de ses résidences existantes mais aussi des constructions neuves. C'est le cas du projet présenté sur la friche SAPI.

ADHESION A LA FDE 80 DE LA VILLE DE SALOUËL

Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

DIVERS

- Pierre MONCHAUX explique le nouveau fonctionnement de la cantine suite au changement de fournisseur. C'est la société API qui a été choisi. Il explique que des repas peuvent être commandés auprès des ainées.
- Il est regrettable d'avoir enlevé 2 ralentisseurs rue des Huguenots car les voitures roulent vite à nouveau.

La séance est levée à 21 heures 10.

CAVE Daniel	SUEUR Marianne	MONCHAUX Pierre
DUHAMEL Jean-Michel	DOUAY Gabriel	VANAERDEWEGH Martine
BRUTELLE Isabelle	DECHEPY Isabelle procuration à DESENCLOS Nicolas	QUENEUILLE Olivier
FERRU Olivier	SENECHAL Jacky	DESENCLOS Nicolas
GET Stéphanie	DEGARDIN Matthieu	MONCHAUX Rodolphe